

Compte rendu de la séance du 27 mars 2021

Secrétaire(s) de la séance: Marc DERAMBURE

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la dernière séance.

Ordre du jour:

- Approbation du compte administratif et du compte de gestion
- Vote du budget primitif
- Signature de la convention de mutualisation des centres de loisirs
- Organisation du temps scolaire
- Participation financière au projet de "classe découverte" des CM2 du RPI Roclincourt-Ecurie
- Mise à disposition de la secrétaire de mairie
- Divers

Délibérations du conseil:

Signature de la convention de mutualisation des centres de loisirs (2021_005)

Madame le Maire informe le Conseil municipal que depuis plusieurs années, un centre de loisirs est mutualisé entre les communes d'Ecurie, Roclincourt et Thélus.

Pour ce nouveau mandat, une nouvelle convention pour réitérer cette entente vous est proposée.

Madame le Maire présente la proposition de convention qui sera établie entre les communes, auquel s'ajoute la commune de Farbus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de

INTEGRER la commune de Farbus à la mutualisation des centres de loisir,

DEMANDE à Mme le Maire de préciser les points suivants dans la convention :

- Les communes de Thélus et de Roclincourt sont organisatrices de ce centre de loisirs mutualisés une année sur deux;

- La commune organisatrice s'engage à mettre à disposition son personnel de nettoyage et de restauration scolaire.

AUTORISE Mme le Maire à signer une convention entre les commune de Ecurie, Farbus, Roclincourt et Thélus pour mutualiser les centres de loisirs.

Classe découverte (2021_006)

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la Directrice du RPI Ecurie-Roclincourt, Mme BRAULE, a demandé auprès des communes d'Ecurie et de Roclincourt une subvention financière pour l'organisation d'un séjour scolaire.

Ce séjour concerne la classe de CM1/CM2 qui se déroulera en mai prochain pour une durée de 4 jours.

Selon le projet pédagogique et le tableau de financement présenté, le coût est estimé à 322,50 € par élève.

En accord avec la commune de Roclincourt, afin de permettre aux enfants des deux communes de participer au séjour, une participation de 50 € par élève est proposée.

La répartition se présente ainsi :

7 élèves d'Ecurie : 350 €

1 élève extérieur : 25 € pour Ecurie, 25 € pour Roclincourt

12 élèves de Roclincourt : 600 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de

SUBVENTIONNER à hauteur de 50 € les élèves habitant Ecurie et 25 € les élèves extérieurs aux 2 communes

AUTORISE Mme le Maire à signer les éléments nécessaires au versement de la subvention

Organisation du temps scolaire (2021_007)

Vu les articles D521-10 à D 521-13 du code de l'éducation inscrivant dans le cadre réglementaire d'organisation de la semaine scolaire ;

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Madame le Maire propose de reconduire la dérogation à l'organisation de la semaine scolaire pour l'école Haroun Tazieff à Ecurie afin de maintenir le système actuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de

RECONDUIRE la dérogation à l'organisation de la semaine scolaire tel que prévu par le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017.

Mise à disposition de la secrétaire de mairie (2021_008)

Madame le maire informe le Conseil municipal du besoin de renfort au sein du service administratif de la commune de Neuville-Saint-Vaast.

Avec l'accord de la secrétaire de Mairie, Mme le Maire propose de mettre à disposition ses services pour une durée de 1h à 7h par semaine selon les besoins de la commune de Neuville-Saint-Vaast.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de

METTRE à disposition la secrétaire de mairie, en accord avec cette dernière, pour renforcer les besoins administratifs de la commune de Neuville-Saint-Vaast ;

AUTORISER Mme le Maire à signer une convention de mise à disposition avec la commune de Neuville-Saint-Vaast.

Taux des taxes locales 2021_009

Le Conseil municipal après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable aux taxes foncières bâtis et non-bâtis, décide de retenir les taux suivants pour l'année 2021 :

Taux de taxe sur le foncier bâti : 13 %

Taux de taxe sur le foncier non bâti : 45,79 %

Sujets abordés

Ecuriades

Afin de rendre plus accessible l'espace des Ecuriades, un bornage de la parcelle va être réalisé et sa clôture est envisagé.

Rallye de Pâques

Mme Magali LORTHIOS informe qu'un "Rallye" est organisé pour les festivités de Pâques. Des oeufs seront cachés dans la commune et devront être retrouvés à l'aide d'énigmes. Un sachet de chocolats sera distribué à tous les participants. Les gestes barrières seront rappelés à tous les participants.

Taille des charmes dans le sentier des Meuniers

31 charmes ont pour le moment été taillés dans le sentier des Meuniers, informe M. Bruno BRULIN, les derniers devraient être taillés la semaine prochaine. Les travaux ont été réalisés par l'agent communal et moi-même.

Travaux piste cyclable et sécurisation

Mme le Maire informe qu'elle rencontrera M. VIEZ, responsable travaux à la CUA, le 7 avril prochain pour étudier le projet de piste cyclable d'Ecurie vers Sainte-Catherine et sécuriser l'entrée route Nationale.

Deux problématiques sont présentes :

- Au niveau du rond-point de Sainte-Catherine, la chaussée est trop étroite et une passerelle pour les cyclistes doit être envisagée pour le budget de la CUA.

- A l'entrée du village, la route Nationale est divisée entre Roclincourt (pour l'entrée) et Ecurie (pour la sortie). Une réflexion est menée pour sécuriser cette route (création de chicanes et d'un passage piéton). Une entente doit être trouvée entre les deux communes, notamment un accord de financement pour la réalisation des travaux à part égale.

En attendant, la ligne centrale manquante depuis les derniers travaux devrait être à nouveau peinte.